

Politique

Une loi défendue par Perrine Goulet décriée chez les profs

La loi Blanchet a été votée à l'Assemblée nationale lors d'une niche parlementaire du Modem. Cette loi vise à inscrire 35 minutes de cours par semaine en lien avec la Défense. Des syndicats enseignants de la Nièvre tentent d'alerter les sénateurs avant qu'ils ne votent la loi sur ce qu'ils estiment être « des dérives militaires » dans l'enseignement.

SIMON DUBOS
simon.dubos@centrefrance.com

La loi Blanchet vise à renforcer l'enseignement des questions de défense nationale chez les élèves de collège et de lycée, avec la possibilité de faire intervenir des réservistes. Une loi votée à l'Assemblée nationale lors d'une niche parlementaire du Modem. La loi n'a pas encore été votée au Sénat, elle pourrait l'être en septembre. D'ici là, un collectif nivernais composé de la FSU, du PCE, de LFI, de la Fédération anarchiste, du Mouvement pour la Paix et de la Libre Pensée s'est formé pour alerter les sénateurs sur une loi qu'ils estiment mener vers « une militarisation des classes ».

Émilie Chamoux, de la Libre Pensée 58, indique que la loi vise à « modifier les programmes de l'Éducation nationale, en insérant une demi-heure de classe par semaine d'éducation à l'esprit de défense. On le voit comme un endoctrinement ». Elle ajoute : « Christophe Blanchet, à l'origine de cette loi, dit que les profs n'ont pas cette culture et qu'ils ne

sont pas intéressés. Il faudrait donc céder la place à des militaires. On ne voit pas comment, à l'heure où l'on supprime massivement des postes d'enseignants, on rajoute l'équivalent de 1.000 postes pour parler de défense ».

Autre inquiétude émise par Émilie Chamoux : « Les enseignants n'ont déjà pas le temps matériellement de faire les programmes qui se rallongent chaque année, et on ajoute ça. Si ce n'est pas eux, qui va le faire ? Des militaires ? C'est ce que prévoit la loi. Nous craignons que le programme, encore inconnu, soit réalisé entre le ministère des Armées et celui de l'Éducation nationale. On a vu ce que ça donnait avec le SNU : des enfants ont été réveillés en pleine nuit pour des marches forcées, ils ont dû chanter la Strasbourgeoise, il y a eu des attouchements dénoncés. L'armée n'est pas pour des enfants ». Les enseignants déplorent une « nouvelle certification » « qui s'ajoute à celles déjà prévues : la sécurité routière, l'éducation à la sexualité... C'est une de plus alors qu'aucun temps n'est dédié aux autres dans les program-

mes. »

Élise Coly, du Mouvement pour la Paix, est « bien évidemment contre cette loi. Nous sommes pour l'éducation populaire, favoriser le partage des connaissances, le débat et régler les conflits par la discussion et le dialogue. Cette loi s'inscrit dans un contexte de militarisation. Tout est fait pour inciter les jeunes à la guerre. Les médias, les discours politiques décrivent la guerre comme inévitable. Il y a d'autres chemins possibles ».

Elle ajoute : « Le fait que cette loi impose cet enseignement va à l'encontre de la construction de l'esprit critique des citoyens, et donc de la construction des futurs citoyens ». Émilie Chamoux déplore également « la volonté de mettre la jeunesse au pas. Il y a de la répression dans les universités dès qu'il y a un mouvement étudiant, on envoie les CRS. On parle d'engagement aux jeunes, mais pas pour leurs idées, celles du gouvernement ».

Le collectif est allé à la rencontre des deux sénateurs de la Nièvre qui devront voter cette loi dans les prochains mois. « Ils disent que la loi ne



Un enseignement sur l'armée dans les collèges et lycées ?
PHOTO D'ILLUSTRATION CORENTIN GARRAULT

passera pas, mais les deux sénateurs rapportent qu'il faut se défendre. C'est l'idée qui circule dans la classe politique », estime Wilfried Gay, secrétaire du PCF 58.

Contactée, la députée de la première circonscription de la Nièvre, Perrine Goulet, est signataire de la loi. Comme argument pour mettre en place cette loi, elle se base sur l'article L. 312-12 du Code de l'éducation (2000). « La loi Blanchet ne fait que respecter cet article de loi qui, aujourd'hui, n'est pas appliqué. Nous lui donnons un cadre. La loi va permettre d'avoir un cadre pour que cet enseignement ait lieu. Rien n'oblige un militaire à venir dans une classe. Il est possible qu'en cours de français, les élèves écoutent le discours du général de Gaulle, ou alors des discours de grands militaires », expose Perrine Goulet. Elle estime qu'il n'y a

pas de militarisation de l'école : « C'est être en armes et en uniforme, ce n'est pas le cas dans les classes de défense. Niveau endoctrinement, on ne fait pas signer des papiers aux élèves ». À la question du temps alloué à cet enseignement, Perrine Goulet indique : « Il va falloir réfléchir autrement, travailler autrement. On donne un cadre à une loi qui existe déjà. C'est comme pour l'éducation à la vie affective et sexuelle, on fait en sorte que ça avance. Il y aura un programme décidé par le ministère de l'Éducation nationale. Il faut utiliser ce qui relève de la défense pour en faire des supports pédagogiques ». Elle conclut : « Quand il y a une instabilité géopolitique, il est important que les enfants comprennent ce qu'est l'armée. Il est important de faire société derrière eux et de les soutenir ». ●